Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260121-2026_05-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026-05
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le 20 Janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 15 Janvier 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : MORAZIN Roger, LEBRET Louisette, CHAUDAGNE Michel, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, SOULAINE Franck, MAFILLE Lauriane, LARCHER Ghislaine, SALMON Patrice, TESSIER David, GUEHO Fabrice, GADONNEIX Serge.

Absents excusés : Emilie BERNARDIN CORBES, HIREL Erwan.
HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Monsieur GADONNEIX Serge.

Secrétaire de séance : Michel CHAUDAGNE.

Objet: ADMINISTRATIF: Amendes de Police :

M. Le Maire indique que dans le cadre des articles R2334-10, 11 et 12du code Général des Collectivités Territoriales (C. G.C T) règlementant la répartition des amendes de police, la commune peut présenter des projets qui s'inscriront dans une démarche d'amélioration de la sécurité routière, au titre de la dotation 2025 pour une programmation des travaux 2026.

M. le Maire propose le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rue de la Guée, portant sur la création de trottoirs. Ce projet a pour objectif de sécuriser les déplacements des piétons sur un axe particulièrement fréquenté, notamment par les élèves de l'école se rendant à la salle des sports, au terrain de football ou à la salle polyvalente. Cette voie est également empruntée par les élèves des lotissements pour rejoindre l'école ou les transports scolaires, ainsi que par les habitants de ces mêmes lotissements souhaitant se déplacer à pied vers les commerces et services de la commune. Ces travaux s'inscrivent dans un projet global de création d'aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :
- Présents : 11
- Nombre de votants : 12 dont 1 pouvoir
- Pour : 12 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention pour les amendes de police.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
Le 21 Janvier 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC (I.-&-V.)